



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUILLET 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 29 juin 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 juillet 2010

**PRUS - PROJET DE RENOVATION URBAINE
ET SOCIALE - AMENAGEMENT DES ESPACES
EXTERIEURS DU QUARTIER DU CLOU
BOUCHET - OPERATIONS A2, A4, A6, A9,
A12 - APPROBATION DU PROGRAMME DE
L'ENVELOPPE TRAVAUX - ELECTION DES
MEMBRES DU JURY EN VUE DE LA
CONSULTATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE**

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 09 juillet 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne ARDOUIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Hüseyin YILDIZ donne pouvoir à Jean-Pierre GAILLARD
- Blanche BAMANA donne pouvoir à Anne LABBE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Dominique BOUTIN-GARCIA
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elsie COLAS donne pouvoir à Alain BAUDIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Michel GENDREAU
- M. Michel PAILLEY
- Mme Elisabeth BEAUVAIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2010

DELIBERATION D20100341

PRUS

PRUS - PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE - AMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS DU QUARTIER DU CLOU BOUCHET - OPERATIONS A2, A4, A6, A9, A12 - APPROBATION DU PROGRAMME DE L'ENVELOPPE TRAVAUX - ELECTION DES MEMBRES DU JURY EN VUE DE LA CONSULTATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Aménagement des espaces publics du quartier du Clou Bouchet, la ville de Niort a mené en 2010 une étude de définition urbaine.

Cette étude a permis d'identifier les enjeux urbains, les identités et d'apporter une cohérence globale au projet.

La mise en œuvre de ce travail a fait l'objet d'une étape importante de concertation avec les habitants du quartier et le conseil de quartier.

A travers l'organisation d'ateliers urbains, les habitants ont participé à la construction des propositions programmatiques de l'étude.

La contractualisation des modifications au Projet de Rénovation Urbaine et Sociale engendrée par l'étude est intégrée dans l'avenant national à la convention ANRU qui sera validé en septembre 2010. Il prévoit le regroupement d'une partie des opérations d'aménagement de l'espace public en trois entités :

- A 6 « Aménagement des voiries »
- A 9 « Cœurs d'îlots »
- A 12 « Espaces de centralité »

et la modification des noms pour deux autres opérations :

- A 2 « Rue Germaine TILLION » (ex rue du DOJO)
- A4 « Rue Suzanne LACORE » (ex rue du Collège)

Il convient dès à présent de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 74 du code des marchés publics sur la base du programme joint.

Le programme organise la mise en œuvre des travaux en 4 tranches :

- Une tranche ferme qui concerne les opérations Rue Germaine TILLION (A2), Rue Suzanne LACORE (A4), Espaces de centralité (A12) et une partie des opérations Aménagement de voirie (A6) et Cœurs d'îlots (A9) ;

- Une tranche conditionnelle 1 qui concerne la deuxième partie des opérations Aménagement de voirie (A6) et Cœurs d'îlots (A9) lancée au regard du résultat des études et des appels d'offres travaux ;

- Une tranche conditionnelle 2 qui concerne les travaux d'implantation du Transport en Commun en Site Propre dans le périmètre du PRUS ;

- Une tranche conditionnelle 3 qui prend en compte les aménagements spécifiques à la continuité du Transport en Commun en Site Propre sur le boulevard de l'Atlantique et la rue Sellier en dehors du périmètre du PRUS.

Ainsi, le projet intègre sur l'espace public du quartier du Clou Bouchet, les orientations du Plan de Déplacements Urbains de la Communauté d'Agglomération de Niort. Ces aménagements spécifiques ne figurent pas à la matrice financière du PRUS et sont traités en tranches conditionnelles.

Le coût prévisionnel des travaux a été établi ainsi :

	Nom opération	Code	Montant estimé HT
TRANCHE FERME	Rue Germaine TILLION	A2	77 244 €
	Rue Suzanne LACORE	A4	170 019 €
	Aménagement des voiries	A6	2 668 437 €
	Cœurs d'îlots	A9	1 050 882 €
	Espaces de centralité	A12	2 226 800 €
	TOTAL TRANCHE FERME		6 193 382 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 1	A6 Aménagement des voiries	A6	1 259 890 €
	A9 Cœur d'îlot	A9	305 016 €
	TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 1		1 564 906 €
TRANCHE CONDITIONNELLE 2	TCSP PRUS (rue Siegfried et Atlantique)		492 575 €
	TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 2		492 575
TRANCHE CONDITIONNELLE 3	TCSP hors PRUS (rue Sellier et Atlantique)		342 961 €
	TOTAL TRANCHE CONDITIONNELLE 3		342 961 €
	TOTAL HT TF, TC1, TC2, TC3		8 593 824 €

Soit un total d'investissement en travaux de 8 593 824 € HT.

Par ailleurs, le Conseil municipal doit se prononcer sur la composition du jury.

En effet, conformément aux articles 24 et 74 du code des marchés publics, le Conseil municipal doit désigner les élus membres du jury chargés d'examiner les candidatures et les offres.

Le jury sera composé de la façon suivante :

- Le Président(e) : Madame le Maire ou son représentant qui devra être désigné par arrêté ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés en son sein par le Conseil municipal.

En outre, seront invités aux réunions du jury avec voix consultative :

- 1/3 de personnes qualifiées présentant les mêmes qualifications professionnelles que celles exigées pour les candidats recherchés. Ces 3 personnes seront désignées par le président du jury et compléteront ce jury de 9 membres ;
- 1 représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) ;
- Le Trésorier Principal.

Après délibération de ce jury, le Conseil municipal sera appelé à approuver et à attribuer le marché.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme du projet d'aménagement des espaces extérieurs du quartier du Clou Bouchet (opérations A2, A4, A6, A9 et A12) ;
- approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux ;
- procéder à l'élection des membres élus du jury, 5 titulaires et 5 suppléants, par un vote à bulletin secret. Le vote préférentiel n'est pas admis.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 43

Elus titulaires	Elus suppléants
Gérard ZABATTA	Annick DEFAYE
Jacques TAPIN	Amaury BREUILLE
Delphine PAGE	Patrick DELAUNAY
Frank MICHEL	Nathalie SEGUIN
Alain BAUDIN	Rose-Marie NIETO

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 42
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
 L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER